



DÉBAT

Faut-il rétablir le métier d'herboriste ?

« Oui, nous formons chaque année une centaine de jeunes »

FERNY CROUVISIER

Ancien professeur de sciences naturelles, présidente de l'Association pour le renouveau de l'herboristerie (ARH)

« Plusieurs arguments concourent au rétablissement du métier : une demande des particuliers et des jeunes que nous formons, une logique de création d'emplois de proximité, sachant que la France importe chaque année 280 000 tonnes de plantes médicinales, une logique sociale enfin, l'herboriste pouvant conseiller le consommateur sur la façon d'utiliser les plantes, sans aller jusqu'au conseil purement médical réservé, lui, au médecin et au pharmacien. À l'ARH, installée depuis peu au sein du centre de Terre vivante à Mens (Isère), nous proposons un enseignement sur deux années, dont la première par correspondance (chimie, écologie, botanique, pharmacognosie, biochimie et physiologie végétales), alternée avec trois stages réalisés chez des producteurs de plantes médicinales et aromatiques pour un coût de 1 600 €/an. Chaque année, nous formons une centaine de jeunes auxquels nous délivrons, non pas un diplôme puisque nous ne sommes pas reconnus par l'État, mais une attestation de compétence. La culture de plantes médicinales ne nécessite pas une grande surface et chaque année une quinzaine de jeunes s'installent, certains combinant les

plantes médicinales et aromatiques avec le maraîchage. En revanche, elle exige une qualité constante des produits : un petit producteur jette en fin d'année ce qu'il a récolté et n'a pas vendu. Les gros producteurs qui, actuellement sont les principaux fournisseurs des laboratoires pharmaceutiques ou des officines, fournissent parfois des plantes ou des poudres dont la qualité laisse à désirer.

Nous défendons donc la recreation du métier de producteur-herboriste, ayant reçu une formation agricole pour cultiver des plantes médicinales et aromatiques, une formation chimique pour les préparer et les vendre en les accompagnant de conseils et d'écoute. Aujourd'hui en effet, malgré leur formation universitaire, trop peu de pharmaciens connaissent les plantes. Par ailleurs, les médecins, de plus en plus débordés par de bénignes pathologies, pourraient plus facilement prescrire des traitements à base de plantes en faisant appel à l'herboriste. Nous pouvons déjà vendre les fameuses 148 plantes "libéralisées" qui ne sont pas parmi les plus efficaces, et avons demandé au sénateur Fichet (*lire page précédente*), auteur de la proposition de projet de loi, d'y rajouter 30 plantes (bleuet, souci, fleurs d'aubépine...). De plus, pour ce qui concerne la cueillette de plantes sauvages, l'herboriste s'engagera à ne pas piller les sites où elles poussent. »



« La formation devra insister sur les effets secondaires et les interactions entre plantes

JACQUES FLEURENTIN

Pharmacien d'officine, ancien chercheur à l'université de Metz et président de la Société française d'ethnopharmacologie (1)

« Théoriquement, le pharmacien a les compétences requises pour s'occuper de plantes. Mais il faut bien reconnaître que très peu de mes confrères s'y investissent. La population réclame de plus en plus un moindre usage de molécules sophistiquées. Nous disposons d'une médecine très scientifique mais non dénuée d'effets secondaires. Pourtant l'État semble aller à contre sens quand il néglige les médecines complémentaires, notamment la phytothérapie qu'il dérembourse. Si les pharmaciens ne répondent pas à cette demande, pourquoi ne pas lancer une formation d'herboriste ? À condition d'assurer aux jeunes candidats une formation rigoureuse en chimie, botanique et pharmacognosie, notamment en matière d'interactions et d'effets secondaires. Par exemple, il faut savoir que le millepertuis en tisane

est incompatible avec la prise d'antirétroviraux. Il faut prévoir une véritable formation universitaire, en deux ou trois ans, contrôlée par l'administration, et non pas de simples séances de 40 ou 50 heures. Cet enseignement pourrait être assuré par les facultés de pharmacie. Par principe, l'Ordre des pharmaciens y est hostile. De plus, à l'université, la tendance est de raboter chaque année sur les heures d'enseignement de botanique et de pharmacognosie : les doyens devraient réagir. Le diplôme d'herboriste pourrait se rapprocher de celui de "Heilpraktiker" en Allemagne où l'étudiant, sélectionné en première année, suit une formation de trois ou quatre ans dans une école privée avant de passer un examen lui donnant accès à un diplôme d'État, délivré par le ministère de la santé, l'autorisant à exercer le métier. »

RECUEILLI PAR

D. S.

(1) auteur de *Des plantes toxiques qui soignent*, Ouest-France, 2012, 189 p., 30 € ; www.ethnopharmacologia.org